

Abus de confiance, excroquerie, profie,

Par decu, le 24/09/2009 à 17:33

Bonjour,

J'ai une amis qui a accueilli chez elle un ado d'une 20ene d'année,il s'était mis d'acore pour qu'il paye un petit loyer de200E (non écrit), il n'a payé qu'un seul moi puis il a profité de la situation durant les 2 mois suivant et a toujours trouvé des excuses pour ne pas payer et il dépenser l'argent pour lui

en plus il n'a jamais rien acheté et c'est servit des produits qu'il y avait chez elle ainsi que des affaires de ses enfants .

aujourd'hui elle l'a mis dehors, il n'a pas encore enlevé toutes ses affaires mais il refuse de lui payer le reste du

Qu'elle droit a t-elle?

à t-elle le droit de garder les affaires en gage jusqu'à ce qu'il la paye?

à t-elle le droit de vendre une partie de ses affaires pour récupérer ce qu'il lui doit? est t- elle en tord si elle ne lui rend pas ses affaires? peut il porter plainte contre elle?

Merci

Par Berni F, le 24/09/2009 à 17:55

Bonjour,

en l'absence de contrat, elle aura du mal à démontrer que ce squatteur a une dette envers

elle.

si elle ne lui rend pas ses affaires, il peut porter plainte, mais aura des difficultés à démontrer que votre amie détient des affaires lui appartenant.